

1 Le système éducatif



1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolaire et du supérieur par département et académie en 2007-2008	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2007-2008 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2008-2009	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32

1 Le système éducatif

Présentation

Le système éducatif sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Ils sont organisés en deux cycles : le premier cycle général adapté (sixième à troisième SEGPA) et le second cycle professionnel adapté (préparation au CAP) ;

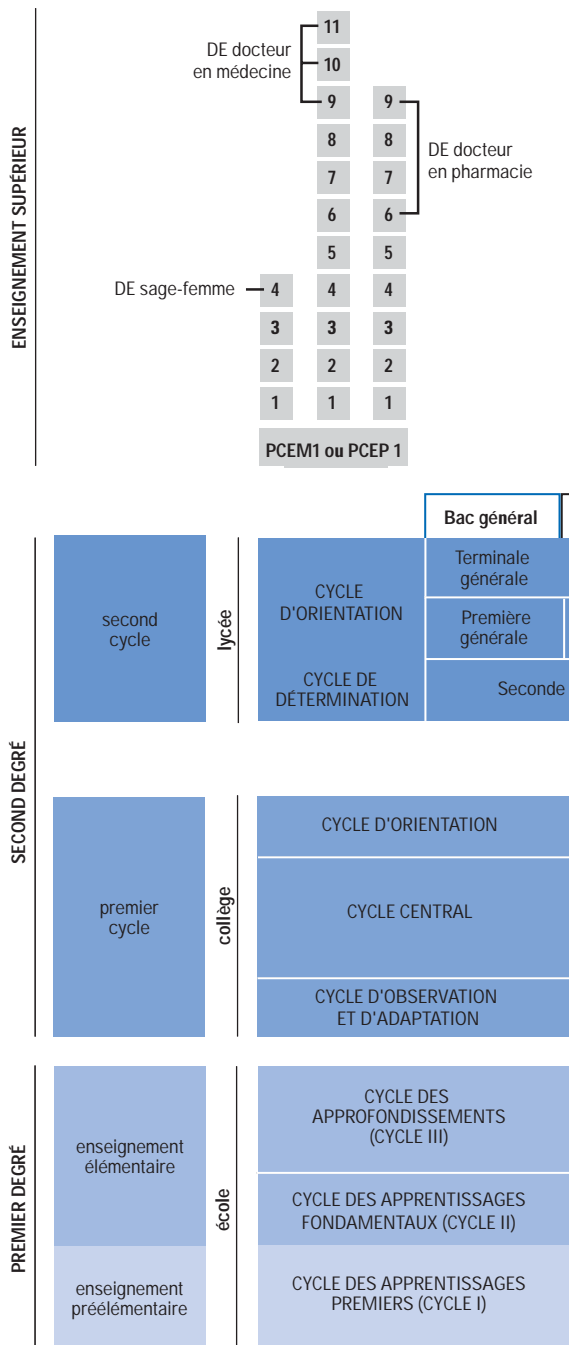
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence – Master – Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

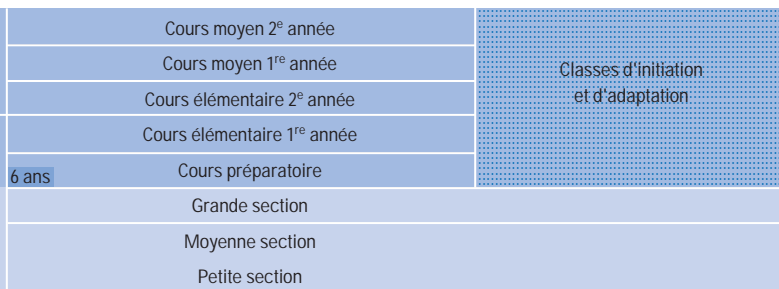
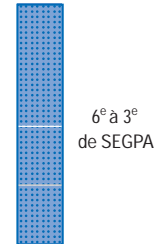
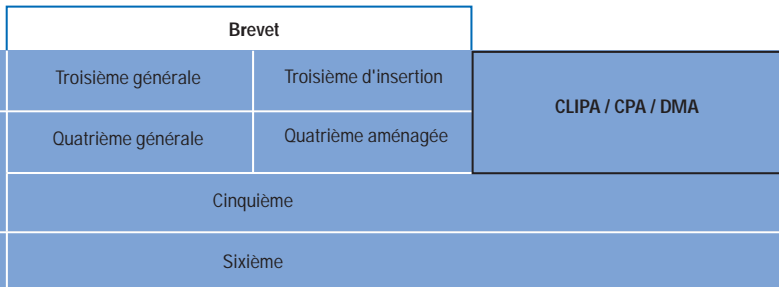
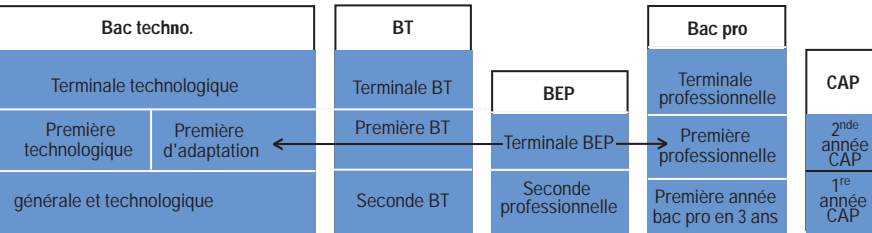
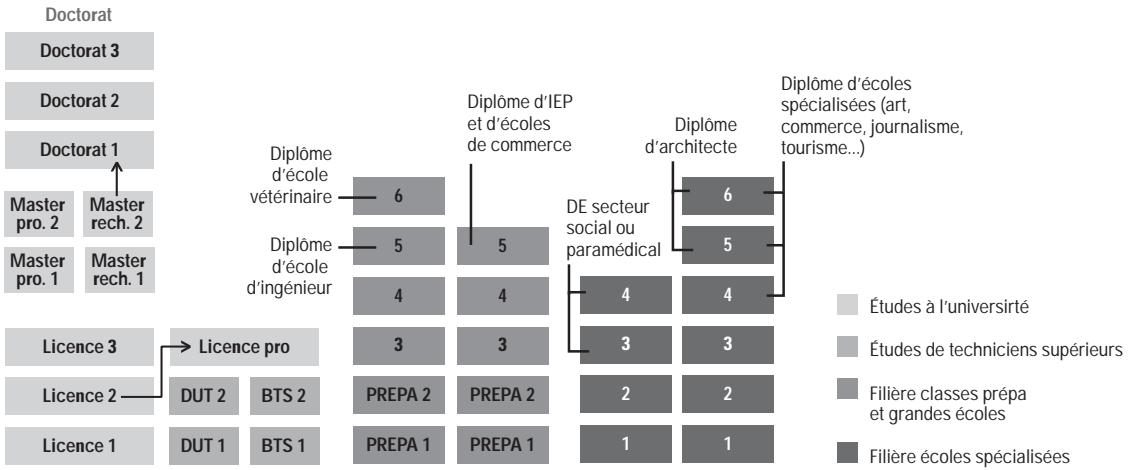
Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



enseignement professionnel et technologique

enseignements adaptés, ASH (voir en 3.6 et 4.19)

Principales filières de formations



Brevet examen terminal

→ passage d'une formation à une autre

1 Le système éducatif

Présentation

En 2008-2009 en Métropole et dans les DOM, l'ensemble du secteur éducatif public et privé compte 14,9 millions d'élèves et d'étudiants. Cet effectif est en baisse (- 0,2 %, soit 33 500 jeunes scolarisés en moins) par rapport à la rentrée précédente. Cette évolution globale cache toutefois des évolutions contrastées selon les niveaux de formation.

Les effectifs sont stables dans le premier degré. Mais cette stabilité est la résultante de deux évolutions opposées entre l'élémentaire et le préélémentaire. Le premier, en hausse depuis cinq ans, connaît encore une augmentation, certes moins importante que l'an dernier : + 0,4 % (soit 14 900 élèves) après + 0,8 % en 2007. En revanche, dans le préélémentaire, on assiste pour la troisième année consécutive à une diminution des effectifs : - 0,6 % (soit 15 700) après - 1,1 % en 2007. La baisse constatée cette année résulte essentiellement d'une diminution de la scolarisation des enfants âgés de 2 ans. Dans le second degré, l'effectif des élèves scolarisés dans les établissements privés et publics du ministère de l'Éducation nationale diminue (- 0,6 %, soit 31 600 élèves en moins). Contrairement aux années précédentes, les effectifs du premier cycle sont en légère hausse (+ 0,1 %, soit 4 500 élèves supplémentaires). Ceci s'explique au moins en partie par une inversion de tendance démographique. Les générations qui entrent au collège ont aujourd'hui à peu près la même taille que celles qui en sortent, alors qu'elles étaient moins nombreuses jusqu'à présent. Les effectifs d'élèves en SEGPA poursuivent leur baisse depuis le début des années 2000 (- 2,6 % cette année, soit 2 700 élèves en moins). Le second cycle perd encore des élèves, à peu près dans les mêmes proportions pour l'enseignement général et technologique (-1,6 %, soit une baisse de 23 200 élèves) et pour l'enseignement professionnel (- 1,4 %, soit 10 300 élèves en moins). Enfin, les effectifs des établissements relevant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche suivent la même tendance que précédemment, avec une baisse de 1,2 %. Le nombre d'apprentis continue à augmenter. Mais c'est l'enseignement supérieur qui tire à lui seul cette évolution, avec 7 600 apprentis supplémentaires (+ 8,4 % par rapport à l'an dernier), ce qui fait plus que compenser la perte de 3 400 apprentis enregistrée dans le secondaire.

Les effectifs d'étudiants sont stables. Cela marque une nette rupture avec les évolutions des deux années précédentes, orientées à la baisse. Les CPGE (+ 2,6 %), les IUT (+ 1,6 %), les STS (+ 1,4 %), continuent d'attirer de plus en plus de jeunes. Les écoles d'ingénieurs (+ 5,2 %) connaissent une croissance importante comparativement aux dernières années. *A contrario*, les universités perdent encore des effectifs. À champ constant, c'est-à-dire si on ne tenait pas compte des étudiants IUFM rattachés depuis cette année aux universités, les étudiants en universités s'élèveraient à 1 203 300, soit une baisse de 1,5 %.

Source : MEN-MESR-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants.

Définitions

■ Population scolaire et de l'enseignement supérieur.

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CP-CM2.** Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

■ **ASH.** Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation (CLIN), classes d'adaptation (CLAD) et classes d'intégration scolaire (CLIS). Voir en 3.1.

■ **Premier cycle** : classes de sixième à troisième, dispositif-relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (classe préparatoire à l'apprentissage – CPA –, classe d'initiation préprofessionnelle par alternance – CLIPA –, dispositif d'initiation aux métiers en alternance – DIMA –).

■ **Second cycle professionnel** : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

■ **Second cycle général et technologique** : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir en 4.19.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres : en 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (milliers) (Métropole + DOM, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2004	2005	2006	2007	2008
	1981	1991	2001	2005	2006	2007	2008	2009
Premier degré (1)								
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 609,5	2 612,0	2 578,4	2 551,1	2 535,4
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,3
ASH	129,8	91,2	58,7	51,4	50,5	48,7	46,8	46,0
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6
Second degré								
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 194,3	3 139,0	3 100,6	3 084,0	3 088,5
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	719,3	724,0	719,7	713,4	703,1
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 515,5	1 512,9	1 491,2	1 470,0	1 446,9
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	111,2	109,5	106,6	104,0	101,3
Total second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 540,3	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7
Second degré Agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	152,5	154,9	155,0	153,5	151,6
Centres de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	378,8	395,6	417,7	433,7	435,9
dont apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	305,9	315,2	327,3	335,0	331,7
dont apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	63,1	70,6	80,5	90,1	97,7
dont CPA et CLIPA de CFA	18,7	6,6	10,2	9,8	9,7	9,9	8,5	6,5
Spécial santé "scolarisés"	96,2	88,2	81,4	77,1	76,3	77,0	76,4	75,5
Enseignement supérieur								
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	76,5	77,8	79,3	81,9	84,1
STS	67,9	199,3	238,9	230,3	230,4	228,3	230,9	234,2
IUT	53,7	74,3	119,2	112,4	112,6	113,8	116,2	118,1
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs) (3)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 286,4	1 283,5	1 259,4	1 221,1	1 265,8
Écoles d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,5	107,2	108,1	108,8	108,8	114,4
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	83,2	88,4	87,3	95,8	100,6
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	124,2	131,7	131,1	134,4	134,4
Autres établissements d'ens. supérieur (6)	76,0	128,5	232,4	263,7	265,1	260,3	253,8	190,9
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	14,0	14,4	14,6	11,4	10,8
Total enseignement supérieur (7)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 269,8	2 283,3	2 253,8	2 231,5	2 231,7
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 004,0	15 020,1	14 965,7	14 911,6	14 878,1

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(3) En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de trois d'entre eux. Pour 2008-2009, les effectifs des IUFM "universitaires" (62 500 étudiants) sont donc comptabilisés avec les universités.

(4) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(5) Reconstitution en 2008 des données 2007 pour les formations paramédicales et sociales, estimation pour les données de la santé en 2001.

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHES, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT [universités de technologie]...). Il comprend également les effectifs des IUFM de 1992 à 2007 et ceux des IUFM non rattachés à une université en 2008 (1 500 étudiants).

(7) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2007-2008, les effectifs de la population scolarisée représentent 23,5 % de la population totale, comme en 2006-2007. Cette stagnation s'observe dans l'ensemble des académies. Ainsi, les différences observées depuis plusieurs années entre académies et entre départements persistent.

En effet, le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, d'environ 19 % dans les académies de Limoges et de Corse à 29 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le rapport est de 26 % en Haute-Garonne contre 18 % dans le Lot et l'Ariège. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 16 % de la population scolarisée.

Dans les départements d'outre-mer, la part de la population scolarisée est nettement au-dessus de la moyenne nationale, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Alimentation, Agriculture et Pêche ; Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville ; etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de la population.

Sources

- MEN-MESR-DEPP et MEN-MESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.
- INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2007-2008 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectif d'habitants	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	30 776	156 425	19,7	54 Meurthe-et-Moselle	182 698	717 855	25,5
05 Hautes-Alpes	26 532	134 448	19,7	55 Meuse	38 981	190 105	20,5
13 Bouches-du-Rhône	467 974	1 913 991	24,5	57 Moselle	220 973	1 031 192	21,4
84 Vaucluse	123 500	534 907	23,1	88 Vosges	79 092	378 982	20,9
Aix-Marseille	648 782	2 739 771	23,7	Nancy-Metz	521 744	2 318 134	22,5
02 Aisne	116 981	530 116	22,1	44 Loire-Atlantique	309 332	1 225 357	25,2
60 Oise	177 633	786 355	22,6	49 Maine-et-Loire	195 770	756 300	25,9
80 Somme	137 904	553 037	24,9	53 Mayenne	66 521	299 159	22,2
Amiens	432 518	1 869 508	23,1	72 Sarthe	123 769	554 933	22,3
25 Doubs	127 241	513 342	24,8	85 Vendée	127 351	599 358	21,2
39 Jura	53 764	253 169	21,2	Nantes	822 743	3 435 107	24,0
70 Haute-Saône	47 596	233 539	20,4	06 Alpes-Maritimes	228 013	1 072 022	21,3
90 Territoire de Belfort	33 335	138 868	24,0	83 Var	197 572	979 953	20,2
Besançon	261 936	1 138 918	23,0	Nice	425 585	2 051 975	20,7
24 Dordogne	68 812	401 571	17,1	18 Cher	57 599	311 501	18,5
33 Gironde	337 581	1 395 603	24,2	28 Eure-et-Loir	87 750	416 927	21,0
40 Landes	66 848	363 403	18,4	36 Indre	40 983	229 473	17,9
47 Lot-et-Garonne	61 052	318 678	19,2	37 Indre-et-Loire	137 970	569 195	24,2
64 Pyrénées-Atlantiques	133 314	631 163	21,1	41 Loir-et-Cher	63 795	320 463	19,9
Bordeaux	667 607	3 110 418	21,5	45 Loiret	148 147	644 212	23,0
14 Calvados	164 423	662 598	24,8	Orléans-Tours	536 244	2 491 771	21,5
50 Manche	100 959	485 232	20,8	75 Ville de Paris	636 799	2 158 922	29,5
61 Orne	59 779	289 700	20,6	Paris	636 799	2 158 922	29,5
Caen	325 161	1 437 530	22,6	16 Charente	65 677	341 485	19,2
03 Allier	62 361	336 706	18,5	17 Charente-Maritime	118 293	598 123	19,8
15 Cantal	25 654	148 762	17,2	79 Deux-Sèvres	71 242	351 370	20,3
43 Haute-Loire	45 536	217 149	21,0	86 Vienne	102 944	420 070	24,5
63 Puy-de-Dôme	141 925	620 530	22,9	Poitiers	358 156	1 711 048	20,9
Clermont-Ferrand	275 476	1 323 147	20,8	08 Ardennes	59 960	281 704	21,3
2A Corse-du-Sud	23 513	130 131	18,1	10 Aube	65 148	298 123	21,9
2B Haute-Corse	29 363	150 556	19,5	51 Marne	138 138	560 252	24,7
Corse	52 876	280 687	18,8	52 Haute-Marne	37 342	182 347	20,5
77 Seine-et-Marne	313 698	1 266 362	24,8	Reims	300 588	1 322 426	22,7
93 Seine-Saint-Denis	370 538	1 501 178	24,7	22 Côtes-d'Armor	118 346	569 443	20,8
94 Val-de-Marne	293 712	1 297 663	22,6	29 Finistère	198 546	875 304	22,7
Créteil	977 948	4 065 203	24,1	35 Ille-et-Vilaine	254 650	945 527	26,9
21 Côte-d'Or	129 280	509 657	25,4	56 Morbihan	152 905	697 328	21,9
58 Nièvre	40 547	218 044	18,6	Rennes	724 447	3 087 602	23,5
71 Saône-et-Loire	105 310	539 664	19,5	27 Eure	122 978	564 448	21,8
89 Yonne	65 588	341 007	19,2	76 Seine-Maritime	301 111	1 231 906	24,4
Dijon	340 725	1 608 372	21,2	Rouen	424 089	1 796 354	23,6
07 Ardèche	61 049	305 123	20,0	67 Bas-Rhin	257 067	1 076 937	23,9
26 Drôme	103 344	468 123	22,1	68 Haut-Rhin	155 442	739 545	21,0
38 Isère	296 904	1 177 549	25,2	Strasbourg	412 509	1 816 482	22,7
73 Savoie	89 473	406 338	22,0	09 Ariège	26 639	147 874	18,0
74 Haute-Savoie	153 911	699 828	22,0	12 Aveyron	50 635	269 895	18,8
Grenoble	704 681	3 056 961	23,1	31 Haute-Garonne	313 572	1 186 865	26,4
59 Nord	683 589	2 556 794	26,7	32 Gers	33 316	179 536	18,6
62 Pas-de-Calais	341 425	1 445 478	23,6	46 Lot	29 955	168 576	17,8
Lille	1 025 014	4 002 272	25,6	65 Hautes-Pyrénées	44 527	229 975	19,4
19 Corrèze	43 337	235 775	18,4	81 Tarn	73 097	366 463	19,9
23 Creuse	19 680	120 507	16,3	82 Tarn-et-Garonne	45 832	224 338	20,4
87 Haute-Vienne	76 886	363 742	21,1	Toulouse	617 573	2 773 522	22,3
Limoges	139 903	720 024	19,4	78 Yvelines	331 089	1 388 639	23,8
01 Ain	122 443	571 259	21,4	91 Essonne	289 135	1 190 538	24,3
42 Loire	168 514	725 316	23,2	92 Hauts-de-Seine	363 748	1 538 892	23,6
69 Rhône	465 158	1 668 993	27,9	95 Val-d'Oise	286 542	1 148 521	24,9
Lyon	756 115	2 965 568	25,5	Versailles	1 270 514	5 266 590	24,1
11 Aude	66 019	343 166	19,2	France métro.	14 229 444	61 094 876	23,3
30 Gard	145 256	692 474	21,0	971 Guadeloupe	124 905	446 908	27,9
34 Hérault	252 664	1 004 518	25,2	973 Guyane	70 967	204 850	34,6
48 Lozère	15 950	77 863	20,5	972 Martinique	105 792	399 977	26,4
66 Pyrénées-Orientales	89 822	428 543	21,0	974 La Réunion	246 935	794 262	31,1
Montpellier	569 711	2 546 564	22,4	France métro. + DOM	14 778 043	62 940 873	23,5

(1) Sans doubles inscriptions ni formation continue.

1 Le système éducatif

Présentation

Pendant l'année scolaire 2007-2008, 23,5 % des jeunes de France métropolitaine et des départements d'Outre-Mer sont scolarisés [1].

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 80 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degré continue de varier.

La baisse de la durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 17 à 20 ans se poursuit en 2007. Les redoublements continuent de diminuer au collège, en terminale générale et technologique, ainsi qu'en CAP et en baccalauréat professionnel. Le second cycle général et technologique poursuit sa baisse d'effectifs entamée en 2005 et dans le second cycle professionnel, la progression du CAP et du baccalauréat professionnel en trois ans ne suffisent pas à compenser la baisse de scolarisation en BEP. On assiste dans le même temps à une hausse de scolarisation des jeunes de 18 et 19 ans dans les formations du supérieur et dans le second cycle en apprentissage.

Entre 20 et 23 ans, les taux de scolarisation baissent fortement, reflétant la baisse des taux de poursuites d'études des nouveaux bacheliers depuis 2005 et une plus grande orientation de ces générations vers l'apprentissage, le bac professionnel et les études supérieures courtes. La diminution importante des effectifs dans le supérieur depuis 2006 concerne surtout les disciplines générales universitaires, car les jeunes privilégient les filières sélectives (CPGE, IUT, écoles de commerce et d'ingénieurs).

Pour les jeunes de 25 à 27 ans, la baisse de la scolarisation dans le supérieur s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 90, en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes.

L'apprentissage dans le supérieur continue de se développer à tous les âges, mais ne concerne encore que 6 % des jeunes de 20 à 22 ans en formation dans l'enseignement supérieur. Au final, l'espérance de scolarisation se stabilise dans le secondaire et diminue sensiblement dans le supérieur, en particulier pour les filles, plus touchées que les garçons par la baisse des effectifs universitaires [2].

Sources

- MEN-MESR-DEPP et MEN-MESR-DGESIP-DGRI-SIES pour les effectifs scolaires.
- INSEE pour la population par âge.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de la population.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

[1] Population scolaire et universitaire en 2007-2008 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (1)						
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MEN yc. spécialisé	Ens. spécial hors MEN	2 nd degré MEN yc. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur
2006-2007	0-1 an	n.d.	-							
2005	2 ans	802 175	167 579	20,9% (-2)	20,9% (-2)					
2004	3 ans	795 873	795 873	100%	100%					
2003	4 ans	793 841	793 841	100%						
2002	5 ans	796 199	796 199	100%	99,9% (-0,1)					
2001	6 ans	808 730	808 730	100%	99,9% (+0,3)					
2000	7 ans	816 426	816 426	100%	99,8% (+0,1)	0,2% (-0,1)				
1999	8 ans	791 499	791 499	100%	99,6% (+0,1)	0,4% (-0,1)				
1998	9 ans	770 803	770 803	100%	99,4% (+0,1)	0,5% (-0,1)				
1997	10 ans	760 074	760 074	100%	95,9%	0,6% (-0,1)	3,5% (+0,1)			
1996	11 ans	771 652	771 652	100%	20,2% (+0,2)	0,7% (-0,1)	79,2% (-0,1)			
1995	12 ans	763 787	763 787	100%	1,3% (+0,1)	0,8% (-0,1)	97,9%			
1994	13 ans	751 857	751 857	100%		0,2%	98,8% (+0,1)	0,1%		
1993	14 ans	749 810	749 810	100% (+0,3)			97,4% (+0,3)	1,6% (+0,1)	0,1%	
1992	15 ans	786 330	779 897	99,2% (+0,1)			91,8% (-0,1)	3,9% (+0,2)	2,6% (+0,1)	
1991	16 ans	803 515	769 614	95,8% (+0,4)			82,3% (+0,1)	4,5% (+0,1)	8% (+0,2)	
1990	17 ans	812 323	741 991	91,3% (+0,1)			74,3% (-0,2)		4,1%	9,8% (+0,3)
1989	18 ans	819 883	638 389	77,9% (-0,8)			37,3% (-1,2)	2,9% (-0,1)	8,4% (+0,2)	28,5% (+0,2)
1988	19 ans	821 173	530 068	64,6% (-0,2)			16,1% (-0,7)	1,6% (-0,1)	7% (+0,3)	39,2% (+0,2)
1987	20 ans	817 617	415 793	50,9% (-0,3)			5% (-0,3)	0,7% (-0,1)	5,6% (+0,3)	39,1% (-0,2)
1986	21 ans	824 056	325 810	39,5% (-0,9)			0,1% (+0,1)	1,3% (-0,1)	0,4% (-0,1)	4,3% (+0,3)
1985	22 ans	809 320	255 019	31,5% (-0,2)				0,4%	0,2% (-0,1)	3,1% (+0,2)
1984	23 ans	802 499	181 281	22,6% (-0,7)				0,2%	0,2%	2% (+0,1)
1983	24 ans	787 262	125 697	16% (+0,3)					0,1% (+0,1)	1,2% (-0,1)
1982	25 ans	833 515	82 192	9,9% (-0,2)						0,7%
1981	26 ans	845 016	59 293	7% (-0,4)						0,3%
1980	27 ans	845 450	41 377	4,9% (-0,5)						
1979	28 ans	802 681	31 781	4% (-0,4)						
1978	29 ans	780 959	25 495	3,3% (-0,3)						
1977 et avant	30 et +	39 752 191	187 322	0,5%						
Total		62 940 873	14 778 043 (2)	23,5%	6 645 116	76 413	5 372 296	172 745	433 707	2 077 766

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2006. Exemple : à 20 ans, 50,9 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,3 point de moins qu'à la rentrée 2006.

(2) L'effectif de 14 778 043 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans le primaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue. La population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM		
	1985	1990	1995	2000	2000	2005	2007
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,34	6,28	6,28	6,18
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,47	6,52	6,41
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,10	6,04	5,96
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,87	3,78	3,75
Filles	3,40	3,89	3,95	3,81	3,81	3,72	3,69
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,92	3,83	3,80
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,42	2,50	2,43
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,66	2,80	2,71
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,18	2,21	2,16

Lecture – L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2007-2008 en France métropolitaine et dans les DOM, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national, montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 64 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 56 % en 2000. Les étapes du 1^{er} cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 29 % sont encore en quatrième à cet âge [2]. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 40 % des garçons. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisé et adapté), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2008 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de la population.

■ **Prof. court scolaire.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

■ **Prof. court apprentissage.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long scolaire.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

■ **Prof. long apprentissage.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Sources

- MEN-MESR-DEPP et MEN-MESR-DGESIP-DGRI-SIES pour les effectifs scolaires.
- INSEE pour la population par âge.

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 471	21 537	34 023	12 816	21 480	34 296	3 860	6 685	10 545	3 099	5 107	8 206
6 ^e et 5 ^e	7 174	11 352	18 535	681	845	1 526	197	231	428	74	87	161
4 ^e	82 771	110 882	193 756	11 397	16 432	27 829	698	805	1 503	110	106	216
3 ^e (y compris CPA-CLIPA)	252 243	228 355	480 940	106 445	138 056	244 501	17 688	21 302	38 990	1 302	1 344	2 646
2 nd e générale et techno	11 181	10 071	21 267	199 413	161 622	361 035	59 934	57 671	117 605	9 724	9 847	19 571
1 ^{re} générale et techno	276	421	698	10 589	8 642	19 231	168 087	130 763	298 850	65 961	63 858	129 819
Terminale générale et techno	19	30	49	229	328	557	9 953	7 378	17 331	152 760	111 806	264 566
Prof. court scolaire (1)	246	283	529	35 930	39 948	75 878	101 921	113 831	215 752	86 994	96 431	183 425
Prof. court apprentissage (1)	-	-	-	3 051	10 280	13 331	14 459	49 516	63 975	16 837	55 264	72 101
Prof. long scolaire (1)	4	8	12	550	1 066	1 616	1 427	2 580	4 007	16 630	19 274	35 904
Prof. long apprentissage (1)	-	-	-	7	68	75	41	245	286	2 195	5 355	7 550
Post-bac	-	1	1	5	18	23	140	202	342	10 102	7 724	17 826
Total	366 385	382 940	749 810	381 113	398 785	779 898	378 405	391 209	769 614	365 788	376 203	741 991
Différence (2)	-	485	-	2 691	3 741	6 432	14 097	19 804	33 901	31 214	39 118	70 332
Population (milliers)	366 385	383 425	749 810	383 804	402 526	786 330	392 502	411 013	803 515	397 002	415 321	812 323

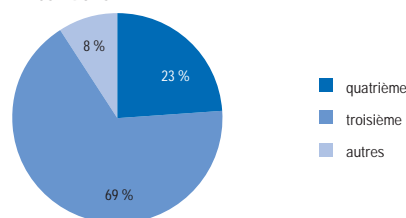
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignement adapté	3,4	5,6	4,5	3,3	5,3	4,4	1,0	1,6	1,3	0,8	1,2	1,0
6 ^e et 5 ^e	2,0	3,0	2,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^e	22,6	28,9	25,8	3,0	4,1	3,5	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris CPA-CLIPA)	68,8	59,6	64,1	27,7	34,3	31,1	4,5	5,2	4,9	0,3	0,3	0,3
2 nd e générale et techno	3,1	2,6	2,8	52,0	40,2	45,9	15,3	14,0	14,6	2,4	2,4	2,4
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,8	2,1	2,4	42,8	31,8	37,2	16,6	15,4	16,0
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,5	1,8	2,2	38,5	26,9	32,6
Prof. court scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	9,4	9,9	9,6	26,0	27,7	26,9	21,9	23,2	22,6
Prof. court apprentissage (1)	-	-	0	1	3	2	3,7	12,0	8,0	4,2	13,3	8,9
Prof. long scolaire (1)	0	0	0	0	0	0	0,4	0,6	0,5	4,2	4,6	4,4
Prof. long apprentissage (1)	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,6	1,3	0,9
Post-bac	-	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	2,5	1,9	2,2
Total	100,0	99,9	100,0	99,3	99,1	99,2	96,4	95,2	95,8	92,1	90,6	91,3
Différence (2)	-	0,1	-	0,7	0,9	0,8	3,6	4,8	4,2	7,9	9,4	8,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique "Définitions".

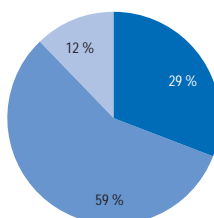
(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

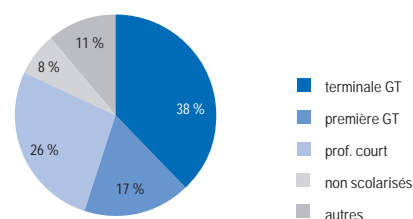
Filles 14 ans



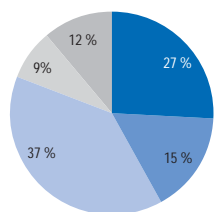
Garçons 14 ans



Filles 17 ans



Garçons 17 ans



1 Le système éducatif

Présentation

À la rentrée scolaire 2008, 174 000 élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires, soit 12 700 de plus que l'année passée (+ 8 %) [1]. Cette hausse des effectifs est essentiellement concentrée sur le second degré.

89 % de ces jeunes sont scolarisés dans le secteur public. Dans le premier degré, 65 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire (scolarisation individuelle) contre 76 % dans le second degré. Toutefois, un certain nombre d'entre eux sont scolarisés à temps plein (respectivement 78 % et 92 %), les autres bénéficiant d'une scolarisation à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (94 %). En outre, dans le second degré, 30 % des élèves scolarisés individuellement suivent un enseignement adapté, en SEGPA ou en EREA.

Les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives constituent 41 % des effectifs dans le premier degré (23 % dans les classes ordinaires et 73 % en CLIS) et globalement 30 % dans le second degré. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement selon les structures d'accueil [2].

Les établissements hospitaliers et médico-éducatifs scolarisent 75 500 jeunes souffrant de maladie invalidante ou de handicap pour une prise charge globale (thérapeutique et éducative) [1]. Ce nombre n'inclut pas les jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes durées (3 400 élèves) [3].

Sources

- Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés respectivement dans le premier et dans le second degrés,
- Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs, MESR-MEN-DEPP.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.23.

Définitions

- **Scolarisation individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.
- **Scolarisation collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type classe d'intégration scolaire (CLIS) (voir en 3.7) ou unité pédagogique d'intégration (UPI) (voir en 4.19).
- **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Voir en 4.19.
- **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Voir en 4.19.
- **Déficiences.** Voir en 3.8.

La scolarisation des élèves handicapés

[1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau d'enseignement	Établissements scolaires				Établissements médico-sociaux (1)			
	Scolarisation individuelle		Scolarisation collective		Hospitaliers	Médico-éducatifs		
	Total	Dont SEGPA	Dont EREA	Total				Total
Premier degré	74 251			40 231	114 482	3 905	59 210	63 115
Cycle I	27 691			7 107	34 798	1 501	17 232	18 733
Cycle II	22 110			25 366	47 476	1 643	27 621	29 264
Cycle III	24 450			7 758	32 208	761	14 357	15 118
Second degré	45 697	11 956	1 573	14 494	60 191	2 408	9 981	12 389
Premier cycle	35 301	11 878	748	4 900	40 201	1 293	4 342	5 635
Second cycle	9 621	64	759	599	10 220	693	2 038	2 731
Indifférencié	775	14	66	8 995	9 770	422	3 601	4 023
Total	119 948	11 956	1 573	54 725	174 673	6 313	69 191	75 504

(1) Enfants scolarisés toute l'année.

[2] Répartition par type d'établissement scolaire et par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré								
	Classes ordinaires		Collèges			EREA (1)		Lycées		LP	
	ordinaires	CLIS	Classes ordinaires	SEGPA	UPI	non spécialisées	spécialisées	Classes ordinaires	UPI	Classes ordinaires	UPI
Troubles des fonctions cognitives	23	73	5	54	67	42	3	3	69	12	74
Troubles psychiques	30	12	19	27	11	37	1	8	6	12	11
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	15	4	42	9	6	4	3	23	1	21	2
Troubles des fonctions motrices	8	2	10	2	6	3	57	22	10	19	4
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	7	1	9	1	0	2		16	0	12	1
Troubles des fonctions visuelles	3	1	4	1	1		26	10	1	6	1
Troubles des fonctions auditives	5	2	6	1	4	1		12	4	13	2
Plusieurs fonctions associées	8	5	3	4	5	8	9	4	6	5	5
Autres	2	0	2	1	0	2	1	3	3	2	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Il existe huit EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

[3] Répartition des effectifs en établissement hospitalier et médico-éducatif par catégorie d'établissements en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs	
	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement
Établissements hospitalier	4 665	2 782
Établissements de lutte contre la tuberculose	48	0
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	931	41
Maisons de réadaptation fonctionnelle	669	53
Total établissements hospitaliers	6 313	2 876
Instituts médico-éducatif	47 826	136
Instituts de rééducation	10 904	214
Établissements pour infirmes moteurs	4 173	124
Établissements pour polyhandicapés	574	13
Établissements pour déficients visuels	1 101	16
Établissements pour déficients auditifs	3 673	2
Établissements pour sourds-aveugles	902	0
Établissements médico-expérimentaux	38	29
Total établissements médico-éducatifs	69 191	534
Total	75 504	3 410

1 Le système éducatif

Présentation

Durant l'année scolaire 2008-2009, 34 700 élèves, nouveaux arrivants non francophones, ont été accueillis dans les premier et second degrés : 16 950 dans une école élémentaire, 14 750 dans un collège, et 3 000 dans un lycée dont une majorité (60 %) dans un lycée professionnel [1]. Au total, ces élèves représentent 3,7% des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 300 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

En 2004-2005, les nouveaux arrivants non francophones ont connu un maximum de 40 100 élèves. Depuis, leur nombre a fortement diminué, de l'ordre de 5 400 élèves en moins [2]. Globalement, 85 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel aux dates d'observation. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies y scolarisent moins des deux tiers de leurs élèves non francophones (Poitiers, Martinique, Rennes), et quatre académies plus de 95 % (Versailles, Guadeloupe, Dijon, La Réunion), voire 100 % dans les académies de Paris et de Rouen.

Définitions

■ On entend par "nouvel arrivant non francophone" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classes d'initiation, école élémentaire

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire

■ **CLA.** Classe d'accueil, second degré

■ **MAT.** Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies

Avertissement : Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

Source : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 9 sur les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France, 2008-2009.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 01.57, 06.08

[1] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2008-2009

	Premier degré		Second degré				Total 1 ^{er} et 2 nd degrés		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre d'élèves	%
Aix-Marseille	792	72,1	601	85,9	95	42,1	1 488	1 127	75,7
Amiens	365	73,7	439	95,4	116	99,1	920	803	87,3
Besançon	136	72,8	238	95,8	7	100,0	381	334	87,7
Bordeaux	547	87,8	410	92,0	17	88,2	974	872	89,5
Caen	139	74,8	102	81,4	26	57,7	267	202	75,7
Clermont-Ferrand	321	73,8	296	93,2	44	93,2	661	554	83,8
Corse	143	73,4	164	94,5	6	0,0	313	260	83,1
Créteil	1 424	89,0	1 859	88,8	576	84,9	3 859	3 408	88,3
Dijon	239	97,1	243	97,5	32	100,0	514	501	97,5
Grenoble	791	92,0	530	97,9	53	86,8	1 374	1 293	94,1
Lille	335	60,9	454	94,3	132	66,7	921	720	78,2
Limoges	198	69,7	203	91,6	25	84,0	426	345	81,0
Lyon	1 206	90,3	1 011	94,2	71	81,7	2 288	2 099	91,7
Montpellier	566	74,0	412	94,4	121	86,0	1 099	912	83,0
Nancy-Metz	540	58,7	260	93,1	83	84,3	883	629	71,2
Nantes	444	62,6	362	80,7	41	65,9	847	597	70,5
Nice	952	74,2	539	91,5	53	32,1	1 544	1 216	78,8
Orléans-Tours	432	69,7	388	84,8	105	94,3	925	729	78,8
Paris	612	100,0	1 326	100,0	582	100,0	2 520	2 520	100,0
Poitiers	458	38,2	338	80,5	71	67,6	867	495	57,1
Reims	269	90,0	266	95,9	87	71,3	622	559	89,9
Rennes	413	49,4	551	82,4	94	52,1	1 058	707	66,8
Rouen	112	100,0	337	100,0	58	100,0	507	507	100,0
Strasbourg	558	65,1	346	89,3	51	78,4	955	712	74,6
Toulouse	515	82,1	610	82,8	83	61,4	1 208	979	81,0
Versailles	1 774	93,9	1 803	96,6	269	92,9	3 846	3 656	95,1
France métro.	14 281	79,4	14 088	92,1	2 898	83,6	31 267	26 736	85,5
Guadeloupe	62	91,9	123	98,4	-	-	185	178	96,2
Guyane	1 519	70,7	305	99,0	15	100,0	1 839	1 391	75,6
Martinique	105	55,2	75	85,3	31	12,9	211	126	59,7
La Réunion	985	100,0	170	98,2	60	100,0	1 215	1 212	99,8
DOM	2 671	81,4	673	97,2	106	74,5	3 450	2 907	84,3
Total	16 952	79,7	14 761	92,3	3 004	83,3	34 717	29 643	85,4

[2] Évolution du nombre d'élèves nouveaux arrivants non francophones de 2001 à 2008

	2001 2002	2002 2002	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Premier degré	15 970	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586	17 280	16 952
Collèges	14 190	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165	14 906	14 761
Lycées	1 600	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281	2 721	3 004
Total	31 760	38 230	39 140	40 080	39 285	37 032	34 907	34 717
Total élèves CP-CM2		3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663	4 094 064	4 108 240
Total élèves second degré		5 597 407	5 581 052	5 540 296	5 485 437	5 418 031	5 371 368	5 339 719
Total général		9 560 587	9 534 335	9 516 333	9 498 774	9 483 694	9 465 432	9 447 959
% du total des élèves	3,3	4	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7	3,7

1 Le système éducatif

Présentation

En janvier 2009, pour la France métropolitaine et les DOM, les ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunèrent 1 115 200 titulaires, non-titulaires et enseignants-stagiaires. 798 700 enseignants exercent dans les établissements du secteur public, 141 700 dans les établissements privés sous contrat, et 174 800 agents assurent dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative [1].

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel, soit 84,3 % dans les secteurs public et privé, 82 % dans le secteur public. Le nombre d'enseignants recensés dans le secteur privé sous contrat augmente jusqu'en 2004, connaît une relative stabilité au cours des trois années suivantes, diminue en 2008 (- 0,7 %) et 2009 (- 1,2 %). Les effectifs du secteur public baissent depuis 2004 et diminuent de 8 % au cours des cinq dernières années. 62 100 enseignants sont rémunérés sur crédits d'État dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements de formation. En janvier 2009, 13 200 enseignants stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 7 800 sur celui du second degré [2][3].

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public moins d'un agent sur cinq (18 %). Leur nombre en forte baisse représente en janvier 2009 à peine plus de la moitié de l'effectif de janvier 2003. Cette diminution est due au transfert des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales, mais également au transfert de certains personnels non enseignants sous la tutelle des universités dans le cadre de la loi LRU.

À ce mouvement de personnel au niveau du scolaire public s'ajoute la diminution des personnels de surveillance partiellement compensée par l'accroissement (+ 10 %) des assistants d'éducation, assistants pédagogiques pour un effectif total de 67 500 agents.

Source : Fichiers de paye de 1995 à 2009.

[1] Les effectifs des assistants d'éducation et assistants pédagogiques sont extraits des annuaires EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et comptabilisés parmi les personnels du secteur public.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Éditions précédentes de Repères et références statistiques.

Définitions

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Ne sont pas pris en compte les personnels de la Recherche.

■ **Loi LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus pris en compte les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés par certaines universités (20 établissements accèdent à des responsabilités et des compétences élargies, [RCE]) comme pilotes de la loi LRU et disposent à partir du 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et d'assistance éducative. Ne sont plus pris en compte à partir de 2006 les agents techniques et les ouvriers des établissements d'enseignement désormais à la charge des collectivités territoriales. Ne sont pas pris en compte : les personnels techniques et de service ainsi que les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les éditions antérieures à l'année 2006. La LOLF se décline en **missions, programmes et actions**. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs, assistants d'éducation et assistants pédagogiques	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0%
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2%
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4%
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6%
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7%
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4%
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4%
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4%
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5%
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9%
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4%
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7%
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	227 150	1 209 828	60 635	81,2%
2008	829 131	143 440	972 571	194 403	1 166 974	61 393	83,3%
2009	798 742	141 661	940 403	174 839	1 115 242	67 538	84,3%

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

[2] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation de 1995 à 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 220	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 670	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	395 820	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 270	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	60 205	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	36 890	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	942 075	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

[3] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation depuis 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2006		2007 (1)		2008 (2)		2009 (2)	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103	80,3	321 339	80,7	322 357	81,0	321 739	81,3
Enseignement du premier degré privé	46 132	91,0	46 123	90,9	46 379	91,0	46 140	90,9
Enseignement scolaire du second degré public	419 009	57,2	413 107	57,3	404 226	57,4	393 860	57,5
Enseignement du second degré privé	98 777	66,4	98 378	65,6	97 061	65,6	95 521	65,7
Enseignants du CNED premier et second degrés	1 103	70,6	1 121	68,8	-	-	-	-
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5	77 859	35,6	78 169	36,1	62 141	37,0
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8	24 751	72,0	24 379	72,7	21 002	71,1
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	993 744	65,7	982 678	65,9	972 571	66,3	940 403	66,6

(1) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(2) Les enseignants du CNED ont été comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

1 Le système éducatif

Présentation

Répertoire d'identification des établissements, la Base centrale des établissements (BCE) rassemble des données sur la localisation, les caractéristiques administratives, et quelques spécificités en termes d'accueil et de formation de chacun des établissements. Ce répertoire comprend : les établissements assurant une activité de formation initiale générale, technique ou professionnelle, de la maternelle à l'enseignement supérieur, du secteur public ou privé, quel que soit le ministère de tutelle ; les structures d'administration du système éducatif public ; les établissements de formation continue de l'Éducation nationale, les GRETA.

Les données ci-contre concernent tous les établissements de formation initiale de France métropolitaine et des DOM enregistrés dans la BCE, quels que soient leurs ministères de tutelle. Les groupes d'établissements ont été définis sur la base de la "nature" de l'établissement, ce qui peut entraîner des différences par rapport aux enquêtes qui se basent sur d'autres notions (par exemple les formations).

Au 1^{er} octobre 2008, la BCE répertorie 72 440 établissements de formation initiale ouverts, soit 1,8 % de moins qu'en 2004. La plus forte baisse concerne les établissements du 1^{er} degré (- 3,1 % depuis 2004) et plus particulièrement les écoles maternelles (- 6 % sur la période). La baisse est plus modérée pour les écoles élémentaires (- 1,8 %).

Le nombre d'établissements du second degré est stable depuis 2004. Les établissements régionaux d'enseignement adapté et les centres de formation professionnelle agricoles enregistrent une baisse de 2,2 % depuis 2004.

Les évolutions sont plus contrastées pour les établissements du supérieur, dont le nombre total a peu varié depuis 2004. De 2004 à 2008, le nombre d'instituts universitaires autres que les IUT et les IUFM, (essentiellement les IUP, IAE, IPAG, IREM et IEP) a diminué de 31,5 %. Cette baisse concerne essentiellement les instituts universitaires professionnels, amenés à disparaître dans le cadre de l'organisation du cursus universitaire français autour de trois diplômes : la licence, le master et le doctorat. Les plus fortes hausses dans le supérieur concernent les autres établissements d'enseignement universitaire (+ 13,2 depuis 2004) et plus particulièrement les établissements privés, les écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE (+ 10,7 % depuis 2004) et les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+ 8 % depuis 2004).

Le nombre de centres de formation d'apprentis a augmenté de 27,1 % depuis 2004.

Source : MEN-MESR-DEPP / Base centrale des établissements.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.34.

Site internet

– www.infocentre.education.fr/bce

Définitions

■ **Unité administrative immatriculée (UAI).** L'unité de base du fichier des établissements est l'Unité administrative Immatriculée (UAI). Une UAI correspond soit à un établissement au sens juridique, soit à une partie d'établissement, soit à une composante possédant une certaine autonomie juridique au sein d'un établissement.

■ **Nature de l'unité administrative immatriculée.** Les unités administratives du fichier sont classées selon leur structure et/ou leur niveau d'enseignement.

■ **Secteur.** Les établissements dont la gestion est assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur public ; les établissements dont la gestion n'est pas assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur privé.

■ **Ministère de tutelle.** Une unité administrative immatriculée (UAI) est sous tutelle ministérielle dès lors qu'un ou plusieurs ministres ou ses services extérieurs exercent un contrôle direct sur elle. Celle-ci peut être d'ordre administratif (au sens juridique), financier et/ou pédagogique.

■ **Contrat (avec le MEN).** Une UAI privée peut être soit "sous contrat", soit "hors contrat". Le contrat est l'acte juridique qui lie un établissement privé du premier et du second degré à l'Éducation nationale. Un établissement est dit sous contrat dès lors qu'au moins une classe de cet établissement est sous contrat.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **CUFR.** Centres universitaires de formation et de recherche.

■ **IAE, IEP, IPAG, IUP, LEGT, MFR, SEGPA, EREA :** voir table des sigles en fin d'ouvrage.

■ **IREM.** Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques.

■ **Écoles primaires.** Écoles maternelles avec présence de classe(s) de niveau élémentaire ou écoles élémentaires avec présence de classe(s) préélémentaire(s).

[1] Les structures de formation initiale actives au premier octobre de chaque année, tous ministères de tutelle confondus (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) ou sans tutelle (France métropolitaine + DOM)

	Rentrée scolaire				Rentrée scolaire 2008			Évolution entre 2004 et 2008 en %
	2004	2005	2006	2007	Ensemble	dont Public	dont Privé sous contrat	
Premier degré								
Écoles maternelles	17 885	17 618	17 378	17 137	16 804	16 664	96	-6,0
Écoles élémentaires	38 770	38 529	38 355	38 189	38 081	32 866	4 990	-1,8
Sous-total premier degré	56 655	56 147	55 733	55 326	54 885	49 530	5 086	-3,1
Second degré								
Collèges	7 005	7 021	7 031	7 050	7 057	5 260	1 699	0,7
dont avec SEGPA	1 501	1 506	1 510	1 502	1 499	1 430	69	-0,1
LEGT ou polyvalents	2 900	2 900	2 906	2 921	2 924	1 721	892	0,8
dont avec section d'enseignement professionnel	667	684	689	698	701	545	156	5,1
Lycées professionnels	2 040	2 033	2 034	2 035	2 020	1 123	414	-1,0
Autres établissements du second degré (EREA, MFR...)	463	468	465	458	453	86		-2,2
Sous-total second degré	12 408	12 422	12 436	12 464	12 454	8 190	3 005	0,4
Enseignement supérieur								
Universités (1)	81	81	81	81	79	79		-2,5
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	114	114	115	115		0,9
Instituts de formation des maîtres (IUFM)	30	30	30	30	30	30		0,0
Autres instituts universitaires	461	421	399	349	316	305		-31,5
Autres établissements d'enseignement universitaire (2)	287	290	301	318	325	132		13,2
dont grands établissements (3)	9	9	9	10	10	10		11,1
Écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE	261	269	277	288	289		23	10,7
Écoles d'ingénieurs	261	258	261	265	269	184		3,1
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	276	279	286	301	298	1		8,0
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	5	5		25,0
Écoles d'architecture	26	26	26	26	26	23		0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	304	304	312	315	314	108		3,3
Autres écoles de spécialité diverses	1 221	1 229	1 234	1 239	1 258	581		3,0
Sous-total enseignement supérieur	3 326	3 305	3 325	3 330	3 324	1 563	23	-0,1
Interniveaux								
Centres de formation d'apprentis	1 398	1 438	1 603	1 716	1 777	479		27,1
dont antennes	394	421	588	667	718	213		82,2
Total	73 787	73 312	73 097	72 836	72 440	59 762	8 114	-1,8

(1) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

(2) Les chiffres diffèrent de ceux publiés dans l'édition 2008 de Repères et références statistiques, suite à une opération d'amélioration de la qualité effectuée par l'académie de Paris sur sa base rectorale des établissements.

(3) L'université de Paris-Dauphine est passée au statut de grand établissement en 2004. L'Institut National Polytechnique de Grenoble est devenu l'Institut Polytechnique de Grenoble en 2007 avec le statut de grand établissement.

Les données figurant dans le tableau ci-dessus sont extraites de la Base centrale des établissements, à la date du 1^{er} octobre de chaque année. Cette base est mise à jour en temps réel par les académies et mensuellement au niveau central. Les effectifs d'établissements peuvent différer des effectifs présentés dans d'autres pages, notamment compte tenu des dates d'observation et du champ particulier des enquêtes.